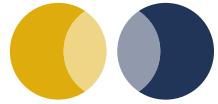


95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



N°743 - ÉDITION DU 31 OCTOBRE 2025



COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions - Sections féminines
- Organisation des Coupes
- Football Animation - Sections féminines
- FMI
- Fair-Play





COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2025 - 14h00

Présents : MM. Bailliez - Dati - Letellier - Macina

Assistant : MM. Garcia-Dantas - Kont

Excusés : MM. Budet - Faugeron

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



ÉVOCATIONS

REPRISE DOSSIER ENT.THILLAY ROISSY

Objet : Match 53672839 du 21/09/2025 Anciens D3 Gr A CHAUMONTEL LUZARCHES AS 31 /ENT. THILLAY ROISSY 32

Demande d'évocation formulée par le club de **ENT. THILLAY ROISSY** en date du 20/10/2025 au motif que le joueur de l'équipe de **CHAUMONTEL LUZARCHES AS 31** Alexis B. licence n° **2545440207** est inscrit sur la feuille de match alors qu'il était susceptible d'être en état de suspension.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur **Alexis B. licence n° 2545440207** est en état de suspension à compter du 12/05/2025 et n'a pas purgé sa suspension.

Le club de **CHAUMONTEL LUZARCHES AS** n'ayant pas répondu dans les délais.

La Commission dit match perdu par pénalité à l'équipe de **CHAUMONTEL LUZARCHES AS** étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVDF.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 31 : 0 but -1 point

ENT. THILLAY ROISSY 32 : 0 but 3 points

FRAIS DE DOSSIER

ENT. THILLAY ROISSY : CREDIT 43,50 €

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : DÉBIT 53,50 €

AMENDE

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : DÉBIT 100€ inscription sur feuille de match d'un licencié suspendu

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **Alexis B. licence n° 2545440207 avec date d'effet le 03/11/2025.**

NB : M. Garcia Dantas n'a pas participé aux délibérations de ce dossier.

RECLAMATIONS

REPRISE DOSSIER ACADEMIE FOOTBALL ERMONT

Objet : Match 53522604 du 05/10/2025 U16 D2 Gr A SOISY ANDILLY MARGEN FC 21 / ACADEMIE FOOTBALL ERMONT 21.

Réclamation confirmée par message du 06/10/2025 au motif que le joueur de **SOISY ANDILLY MARGENCY, UGWUOROR C. licence 9605491005 ayant participé à la rencontre citée en objet**, aurait été inscrit sur la feuille de match en étant susceptible d'avoir fraudé sur son identité.



La commission dit **réclamation recevable mais non fondée**. En effet, après retour de la Commission Régionale Statuts & Règlements et du Contrôle des Mutations, la licence du joueur **UGWUOROR C. licence 9605491005** a été annulée. Cependant, le motif de fraude sur identité ne peut pas être retenu car le club de **SOISY ANDILLY MARGENCY** a effectué une demande de licence correspondant à la pièce d'identité du joueur cité ci-dessus. En effet, le joueur a changé de nom de famille en 2023 et ses licences 2023/2024 et 2024/2025 auraient dû être mises à jour lors du renouvellement dans son ancien club.

La Commission dit **RÉSULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**.

DOSSIER SAINT PRIX ES

Objet : Match 53558057 U16 D2 GR.B du 19/10/2025 SAINT PRIX ES 21 / CORMEAUX ACS 23

Réserve posée dans le cadre « réserves techniques » sur l'ensemble des joueurs de l'équipe de **CORMEILLAIS ACS 23** exprimée par le club de **SAINT PRIX ES** et confirmée par mail le 21/10/2025 au motif que 2 joueurs ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de son club et ne peuvent donc pas être incorporés et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

La Commission transforme la réserve en réclamation étant donné que celle-ci n'a pas été posée conformément à la réglementation à savoir dans le cadre « réserves d'avant match » et dit **réclamation recevable et non fondée**. L'équipe CORMEAUX ACS 21 jouait bien le même jour et aucun joueur du dernier match de l'équipe CORMEAUX ACS 22 (coupe du comité, le 12/10/2025 opposant CERGY PONTOISE FC 24 / CORMEAUX ACS 22) n'a participé sur la feuille de match cité en référence du dossier.

La Commission dit **RÉSULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**.

FRAIS DE DOSSIER

SAINT PRIX ES : DÉBIT 43,50€

DOSSIER MONTMAGNY AS FOOT SALLE

Objet : Match 53534524 du 20/10/2025 Séniors Futsal D1 ASFS MONTMAGNY 1 / SPORTIFS DE GARGES 2.

Réclamation exprimée par mail du 21/10/2025 de **MONTMAGNY AS FOOT SALLE**, au motif que les joueurs suivants :

- **F.M. Natalino (licence n°2547148731)**
- **P.D.G Diogo (licence n°2547231655)**

ont participé au dernier match disputé par l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ni ce jour ni le lendemain.

La Commission dit **réclamation recevable et non fondée**. En effet, le club de **ASFS MONTMAGNY** fait référence au match de l'équipe supérieure du 11/10/2025 FUTSAL R1 opposant SPORTIFS DE GARGES 1 à BVE FUTSAL 1. Cependant, le dernier match de l'équipe supérieure est le match COUPE NATIONAL FUTSAL du 18/10/2025 opposant SPORTIFS DE GARGES 1 à AVICENNE ASC 1.

La Commission dit **RÉSULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**.

FRAIS DE DOSSIER

ASFS MONTMAGNY FOOT SALLE : DÉBIT 43,50 €



RESERVES

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

Animateur de séance : C. Macina

Secrétaire de séance : J. Letellier

Prochaine séance : lundi 03/11/2025 à 14h.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2025

Présents : Mme Sylvestre-MM. Pézière- Podan Mavounzy (Président)

Assiste : Mme Baudry

Excusés : MM. Cokgul- Macina (Comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :
La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

MODIFICATION ADOPTEE PAR LE COMITE DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

Approuvé à l'unanimité.



RAPPEL

LA COMMISSION N'ACCEPTE PLUS LES ENGAGEMENTS
D'EQUIPES POUR LES DERNIERES DIVISIONS
MOTIF : LE CHAMPIONNAT A DEJA DEBUTE

REMERCIEMENTS ARBITRES

DEMANDE DE DEROGATION HORAIRES POUR TOUTE LA SAISON **sauf (les seniors D1 deux dernières journées et dernière journée pour les autres catégories)**

MONTMORENCY FC

Mail du 22/10/2025

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-U16 D3 Poule A débuteront à 12h00

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVDF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle

Accord de la Commission.

CHANGEMENTS D'HORAIRES

BEAUCHAMP AS

Mail du 28/10/2025 :

U18 D2 Poule A

Match n° 53551136

BEAUCHAMP AS/MARLY LA VILLE ES du 02/11/2025

Nouvel horaire : 15h00

Motif : Gestion des terrains (1 seul terrain disponible)

U16 D3 Poule A

Match n° 53522879

BEAUCHAMP AS/MERY MERIEL FC du 02/11/2025

Nouvel horaire : 13h00

Motif : Gestion des terrains (1 seul terrain disponible)

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672800

BEAUCHAMP AS/FONTENAY FC du 02/11/2025

Nouvel horaire : 9H00

Motif : Gestion des terrains (1 seul terrain disponible)

**ANCIENS D4 Poule Unique**

Match n° 54609642

BEAUCHAMP AS/MONTMORENCY FC du 02/11/2025

Nouvel horaire : 11h00

Motif : Gestion des terrains (1 seul terrain disponible)

U18 D3 Poule A

Match n° 54792460

MONTMAGNY FC/FRETTOISE ES du 02/11/2025

Nouvel horaire : 12H00

Motif : Gestion des terrains

INVERSION DE RENCONTRE**U16 D2 Poule A**

Match n° 53522613

DEUIL ENGHien FC/RC GONESSE du 02/11/2025

Inversion de rencontre :Le match n° 53522613 Aller devient :

GONESSE RC/DEUIL ENGHien FC le 02/11/2025 sur le terrain de GONESSE à 13h00

Le match n° 53522673 Retour devient :

DEUIL ENGHien FC/GONESSE RC le 01/02/2026 sur le terrain de DEUIL ENGHien FC à 13h00

REPORTS DE MATCHS**ANCIENS D3 Poule A**

Match n° 53672814

DEUIL ENGHien FC/SURVILLIERS AVENIR du 23/11/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Gestion des terrains

U18 D1

Match n° 53522125

ERMONT AS/FRANCONVILLE FC du 26/10/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Arrêté Municipal

U18 D1

Match n° 53522120

JOUY LE MOUTIER FC/CORMEILLAIS ACS du 12/10/2025

Nouvelle date : 09/11/2025

Motif : Match de Coupe GAMBARDELLA

U18 D1

Match n° 53522122

ECOUEn FC/ST BRICE FC du 12/10/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Match de Coupe GAMBARDELLA

U18 D1

Match n° 53522124

OSNY FC/ARGENTEUIL FC du 12/10/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Match de Coupe GAMBARDELLA





U18 D3 Poule B

Match n° 54935481

MONTMORENCY FC/VIARMES ASNIERES OL du 05/10/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Nouvel engagement de MONTMORENCY FC du 22/10/2025

U16 D4 Poule Unique

Match n° 54849359

PARMAIN AC/PIERRELAYE FC du 26/10/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Arrêté Municipal

U18 D3 Poule B

Match n° 54635502

DEUIL ENGHEN FC/AJED du 23/11/2025

Nouvelle date : 18/01/2026

Motif : Gestion des terrains

U18 D3 Poule B

Match n° 54935512

DEUIL ENGHEN FC/SURVILLIERS du 07/12/2025

Nouvelle date : 11/01/2026

Motif : Gestion des terrains

U18 D3 Poule B

Match n° 54935486

CHAMPAGNE SFC/MONTMORENCY FC du 19/10/2025

Nouvelle date : 04/01/2026

Motif : Nouvel engagement de MONTMORENCY du 22/10/2025

U14 D5 Poule B

Match n° 54455810

GONESSE RC/SARCELLES AAS du 20/09/2025

Nouvelle date : 20/12/2025

Motif : Nouvel engagement du club de l'AAS SARCELLES du 15/09/2025

U14 D5 Poule C

Match n° 53715540

AJED/CHAMPAGNE SFC du 27/09/2025

Nouvelle date : 20/12/2025

Motif : terrains indisponibles

CRITERIUM VETERANS + 55 Ans Poule B

Match n° 54138239

ENT.SSG/GAFEPB du 02/11/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Plusieurs matches sur le même terrain

CRITERIUM VETERANS + 55 Ans Poule C

Match n° 54442353

GROSLAY FC/COSMO TAVERNY du 02/11/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Gestion des terrains





SENIORS D2 Poule A

Match n° 53526360

ARGENTEUIL FC/MARLY LA VILLE ES du 02/11/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Deuil interne dans le club d'ARGENTEUIL FC

U18 D1

Match n° 53522082

ARGENTEUIL FC/ST BRICE FC du 02/11/2025

Nouvelle date : 04/01/2026

Motif : Deuil interne dans le club d'ARGENTEUIL FC

U18 D2 Poule B

Match n° 53522349

ARGENTEUIL FC/MARCOUVILLE CITY CP du 02/11/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Deuil interne dans le club d'ARGENTEUIL FC

U16 D1

Match n°

ENT.SSG/ARGENTEUIL FC du 02/11/2025

Nouvelle date : 21/12/2025

Motif : Deuil interne dans le club d'ARGENTEUIL FC

DEMANDE FOOTCLUBS

ECOEN FC

U16 D3 Poule A

Match n°53522877

ECOEN FC/ACADEMIE ERMONT du 02/11/2025

Nouvel horaire : 12h00

Motif : gestion des vestiaires

Accord de la Commission

Accord des 2 Clubs

1ER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

ANCIENS D1

Match n° 53524580

COSMO TAVERNY/PORTUGAIS DE PERSAN du 19/10/2025

CDM D2

Match n° 53524495

AJED 6/AJED 5 du 26/10/2025

U18 D3 Poule B

Match n° 54935482

PONTOISENNE JS/AJED du 05/10/2025

U18 D3 Poule B

Match n° 54935485

AJED/SURVILLIERS AVENIRS du 19/10/2025



U18 D3 Poule B

Match n° 54935488

EAUBONNE CSM/DEUIL ENGHEN FC du 19/10/2025

U16 D3 Poule C

Match n° 53558368

FOSSES UF/PONTOISENNE UF du 19/10/2025

2EME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

SENIORS D2 Poule B

Match n° 53526484

SARCELLES AAS/GARGES FCM du 19/10/2025

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557585

EZANVILLE ECOUEN US/THILLAY ESM du 05/10/2025

U14 D3 Poule A

Match n° 53520899

ENT.BEAUMONT MOURS/FOSSES UF du 11/10/2025

U14 D3 Poule B

Match n° 53520984

VAUREAL FCM/MONTIGNY FC du 04/10/2025

Secrétaire de Séance

Mme BAUDRY

Président de Séance

M. PODAN-MAVOUNZY



COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 28 octobre 2025

Présents : MM. Huart- Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ENGAGEMENT D'EQUIPES

- U15F, U18F et Séniors F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

COURRIERS DES CLUBS

COURDIMANCHE

U15F

Mail du 01/10/25

Contrôle licences du 12/10/25, 4 licences U15F

Inscription refusée si la situation n'est pas mise à jour le 28/10/25



MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTÉES

RAS

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

SENIORS F

FOSSES FU 1

Senior F poule A

Journée 2, Match 54946088 du 10/10/2025 contre VAFF/GROSLAY 1

1^{ier} appel le 14/10/25

2^{ème} appel le 21/10/25

28/10/25 non-transmission de la FMI ou de feuille de match - **Amende 52€**



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2025

Présent(e)s : Mrs. C. Maillet - JM. Lutz -

Absents excusé(e)s : Mmes I. Cyprien - S. Lutz - JF Budet

Absent non excusé : Mr. El Fakri (comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVDF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oubliers ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Séniors(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires. Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





APPEL A CANDIDATURE COUPE DU VAL D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

LE 06 et 07 JUIN 2026

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra impérativement être muni de :

- 10 vestiaires + 3 vestiaires arbitres
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U16

Match n° 55034551 DEUIL ENGHEN FC/PONTOISENNE JS DU 09/11/2025

Cette rencontre est reportée au 21/12/2025

Motif : Gestion des Terrains

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U18

Match FOSSES UF/ECOUEFC– CVO CREDIT MUTUEL U18 DU 09/11/2025

Rencontre neutralisée, les 2 équipes sont qualifiées pour le tour suivant

Motif : le club d'ECOUEFC est encore qualifié en COUPE GAMBARDELLA

Match n ° 55073109 BEAUCHAMP AS/MARLY LA VILLES ES du 09/11/2025

Cette rencontre est reportée au 21/12/2025

Motif : le club de MARLY LA VILLE ES à déjà un match de championnat ce jour-là.



FORFAIT AVISE SANS AMENDE

ERRATUM

- Rencontre n° 54961738 du 18/10/2025 Coupe du Comité U14 ERMONT AS 24 / ENT.BEAUMONT MOURS 22
ERMONT AS 24 Forfait
ENT.BEAMONT MOURS 22 qualifié pour le tour suivant

Rectification de la rencontre U14 coupe du comité As Ermont qualifié

Ent Beaumont Mours forfait

Secrétaire de séance Jean-Marc LUTZ

Prochaine commission : 04/11/2025.



COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 28 octobre 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées issues de FOOTCLUB, tablette ou Foot compagnon, doit être présentée avant chaque début de rencontre.

(U6f-U7F) – (U8F – U9F) – (U10F – U11F) – (U12F – U13F)

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

ENGAGEMENT D'EQUIPES

- U7F et U9F hors période U9F à l'aide du document sur le site du DVOF
- U11F et U13F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

RASSEMBLEMENT 1 : 08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS

PLATEAU 2 : 15 novembre 2025 –U9F – FOSSES FU

PLATEAU 3 : 22 novembre 2025 –U9F

FESTIVAL U9F : Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription)

RASSEMBLEMENT 2 : 13 décembre 2025 – U7F

RASSEMBLEMENT 3 : 10 janvier 2026 – U7F



PLATEAU 4 :	17 janvier 2026 – U9F
RASSEMBLEMENT 4 :	24 janvier 2026 – U7F
PLATEAU 5 :	31 janvier 2026- U9F
FESTIVAL U9F :	Five le 07 février 2026 (sur inscription)
RASSEMBLEMENT 5 :	07 février 2026 – U7F
PLATEAU 6 :	28 mars 2026- U9F
FESTIVAL U9F :	Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription)
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U7F
FESTIVAL U9F :	Beach soccer le 23 mai 2026 (sur inscription)
RASSEMBLEMENT 7 :	30 mai 2026 – U7F

COURRIERS DES CLUBS

RAS

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTÉES

RAS

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

RAS

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

U13F**TAVERNY COSMO 1****U13F poule D**

Journée 2, Match 54946989 du 11/10/2025 contre VIARMES-ASNieres OL 1

1^{ier} appel le 11/10/252^{ème} appel le 21/10/2528/10/25 non-transmission de la FMI ou de feuille de match - **Amende 52€****CHALLENGE U11F**

Le tirage a eu lieu le 21/10/25 par les membres de la commission

L'ensemble des informations, heures, clubs centres, adresses et le règlement ont été transmis à l'ensemble des clubs.

RAPPEL DE PROCEDURES

- Vérification des licences avant le début de la jonglerie
- Début de la jonglerie 9h30



- Jonglerie en contradictoire conseillée (aucunes jongleries validées après le début du 1^{er} match)
- Début des rencontres 10h
- Le club centre est responsable de l'envoi de la totalité des documents

PAS DE REPORT DE RENCONTRES – Si terrain indisponible, les rencontres doivent avoir lieu chez un autre club du groupe.

RAPPEL DES GROUPES

Groupe A

FRANCONVILLE FC 1 - **Club centre**

BRUYERES BERNES USM 1

AJED 1 (Association de la Jeunesse Enghien Deuilloise)

Groupe B

ERMONT AS 1 – **Club centre**

ST PRIX ES 1

HERBLAY ES 1

CERGY PONTOISE FC 1

Groupe C

CERGY PONTOISE FC 2 – **Club centre**

ST OUEN L'AUMONE AS 1

MONTMORENCY FC 1

Groupe D

GONESSE RC 1 – **Club centre**

SARCELLES AAS 1

BOUFFEMONT ACF 1

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

Groupe E

ENTENTE SSG-SOISY 1 – **Club centre**

ENTENTE MERY MERIEL 1

ENTENTE ARGENTEUILLAISE 1

FESTIVAL U13F

Le tirage a eu lieu le 21/10/25 par les membres de la commission

L'ensemble des informations, heures, clubs centres, adresses et le règlement ont été transmis à l'ensemble des clubs.

RAPPEL DE PROCEDURES

- Vérification des licences avant le début de la jonglerie
- Début de la jonglerie 9h30
- Jonglerie en contradictoire conseillée (aucunes jongleries validées après le début du 1^{er} match)
- Début des rencontres 10h
- Le club centre est responsable de l'envoi de la totalité des documents

PAS DE REPORT DE RENCONTRES – Si terrain indisponible, les rencontres doivent avoir lieu chez un autre club du groupe.

RAPPEL DES GROUPES

Groupe A

ENTENTE ARGENTEUILLAISE 1 - **Club centre**

ST OUEN L'AUMONE AS 1

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1



Groupe B

ERMONT AS 2 – **Club centre**
ST BRICE FC 1
ENTENTE ARGENTEUILAISE 2
BELLOY ST MARTIN ASC 1

Groupe C

FRANCONVILLE FC 1 – **Club centre**
COSMO TAVERNY 1
ENTENTE SSG-SOISY 2
ENTENTE MERY MERIEL 1

Groupe D

SARCELLES AAS 1 – **Club centre**
BOUFFEMONT ACF 1
MONTMORENCY FC 1
ADAMOIS OL 1

Groupe E

CERGY PONTOISE FC 1 – **Club centre**
ENTENTE SSG-SOISY 1
AJED 1 (Association de la Jeunesse Enghien Deuilloise)
HERBLAY ES 1

Groupe F

VIARMES ASNIERES OL 1 – **Club centre**
GARGES FCM 1
ST PRIX ES 1

Groupe G

JOUY LE MOUTIER FC 1 – **Club centre**
SARCELLES AAS 2
VAFF 1 (Villiers Association Football Féminin)

Groupe H

GONESSE RC 1 – **Club centre**
ERMONT AS 1
CERGY PONTOISE FC 1
FOSSE FU 1



STATUTS ET RÈGLEMENTS NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

RÉUNION DU 20 OCTOBRE 2025 - 14h00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

Coupe Du Comité U14 / Unique / Unique
Journée du 18 OCTOBRE 2025

F.C. Villiers Le Bel 22	Goussainville Fc 22	F.C. Villiers Le Bel 22 responsable
-------------------------	---------------------	--

F.C. Villiers Le Bel 22: **AVERTISSEMENT**



Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Marcouville City Cp 22	Marly La Ville Es 22	Marcouville City Cp 22 responsable
------------------------	----------------------	---

Marcouville City Cp 22: **AMENDE 100€**

Motif : Pas de tablette en état de fonctionnement.

Sarcelles Aas 27	Ermont A.S. 23	Sarcelles Aas 27 responsable
------------------	----------------	-------------------------------------

Sarcelles Aas 27: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

St Leu 95 Fc 23	Eragny Fc 22	St Leu 95 Fc 23 responsable
-----------------	--------------	------------------------------------

St Leu 95 Fc 23: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Anciens D1 / Unique / Unique
Journée du 19 OCTOBRE 2025

Cosmo Taverny 31	Adamois Ol. 1	Cosmo Taverny 31 responsable
------------------	---------------	-------------------------------------

Cosmo Taverny 31: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Anciens D2 / Unique / Poule A
Journée du 19 OCTOBRE 2025

Argenteuil Fc 31	Menucourt As 32	Argenteuil Fc 31 responsable
------------------	-----------------	-------------------------------------

Argenteuil Fc 31: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



Seniors Départemental 2 / Unique / Poule B
Journée du 19 OCTOBRE 2025

Sarcelles Aas 3	Garges Fcm 2	Sarcelles Aas 3 responsable
-----------------	--------------	------------------------------------

Sarcelles Aas 3: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U18 D2 / Unique / Poule A
Journée du 19 OCTOBRE 2025

Adamois Ol. 21	Cergy Pontoise Fc 22	Adamois Ol. 21 responsable
----------------	----------------------	-----------------------------------

Adamois Ol. 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D3 / Unique / Poule C
Journée du 19 OCTOBRE 2025

Fosses F. U. 21	Cergy Pontoise Fc 22	Fosses F. U. 21 responsable
-----------------	----------------------	------------------------------------

Fosses F. U. 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D4 / Unique / Poule Unique
Journée du 19 OCTOBRE 2025

Vallee Du Sausser Es 21	Auvers-Ennery Fc 21	Vallee Du Sausser Es 21 responsable
-------------------------	---------------------	--

Vallee Du Sausser Es 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



STATUTS ET RÈGLEMENTS NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

RÉUNION DU 20 OCTOBRE 2025 - 14h00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

Coupe Du Comité U14 / Unique / Unique
Journée du 18 OCTOBRE 2025

F.C. Villiers Le Bel 22	Goussainville Fc 22	F.C. Villiers Le Bel 22 responsable
-------------------------	---------------------	--

F.C. Villiers Le Bel 22: **AVERTISSEMENT**



Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Marcouville City Cp 22	Marly La Ville Es 22	Marcouville City Cp 22 responsable
------------------------	----------------------	---

Marcouville City Cp 22: **AMENDE 100€**

Motif : Pas de tablette en état de fonctionnement.

Sarcelles Aas 27	Ermont A.S. 23	Sarcelles Aas 27 responsable
------------------	----------------	-------------------------------------

Sarcelles Aas 27: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

St Leu 95 Fc 23	Eragny Fc 22	St Leu 95 Fc 23 responsable
-----------------	--------------	------------------------------------

St Leu 95 Fc 23: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Anciens D1 / Unique / Unique
Journée du 19 OCTOBRE 2025

Cosmo Taverny 31	Adamois Ol. 1	Cosmo Taverny 31 responsable
------------------	---------------	-------------------------------------

Cosmo Taverny 31: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Anciens D2 / Unique / Poule A
Journée du 19 OCTOBRE 2025

Argenteuil Fc 31	Menucourt As 32	Argenteuil Fc 31 responsable
------------------	-----------------	-------------------------------------

Argenteuil Fc 31: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



Seniors Départemental 2 / Unique / Poule B
Journée du 19 OCTOBRE 2025

Sarcelles Aas 3	Garges Fcm 2	Sarcelles Aas 3 responsable
-----------------	--------------	------------------------------------

Sarcelles Aas 3: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U18 D2 / Unique / Poule A
Journée du 19 OCTOBRE 2025

Adamois Ol. 21	Cergy Pontoise Fc 22	Adamois Ol. 21 responsable
----------------	----------------------	-----------------------------------

Adamois Ol. 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D3 / Unique / Poule C
Journée du 19 OCTOBRE 2025

Fosses F. U. 21	Cergy Pontoise Fc 22	Fosses F. U. 21 responsable
-----------------	----------------------	------------------------------------

Fosses F. U. 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D4 / Unique / Poule Unique
Journée du 19 OCTOBRE 2025

Vallee Du Sausser Es 21	Auvers-Ennery Fc 21	Vallee Du Sausser Es 21 responsable
-------------------------	---------------------	--

Vallee Du Sausser Es 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



COMMISSION FAIR-PLAY & ETHIQUE

RÉUNION DU 23 OCTOBRE 2025

Présents : Mme ESCROIGNARD,
M. BLONDEAU (Président), M. BARBERON, M. COKGUL

Assiste : M. MESMIN (DVOF)

Excusé : M. DIAZ (Comité), M. FOURMAN

Non excusée :

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel conformément aux dispositions des articles 3.4 et suivants du Règlement Disciplinaire, sauf les décisions de suspension à titre conservatoire.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTER LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience.
Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2025/2026 ([Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play](#))

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2025 / 2026 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIOR	D1/D2/D3/D4	U16	D1/D2/D3/D4	FUTSAL	D1/D2/D3
SENIOR F	D1	U15	D1/D2	CDM	D1/D2
U18	D1/D2/D3	U14	D1/D2/D3/D4	ANCIENS	D1/D2

DEMANDE DES POINTS DE BONUS

ROISSY EN FRANCE U.S

Votre courriel du 13 Octobre 2025

U16 D3 Poule B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres** :

- Match du 14/09/2025 & Match du 21/09/2025



**AFFECTATION DES POINTS DE MALUS¹**

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS**

A. S. ERAGNY F. C.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur hors action de jeu , lors du match N° 53572129 du 4/10/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 54556138 du 5/10/2025

ADAMOIS O.

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 54135045 du 21/9/2025

AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant la rencontre hors action de jeu, lors du match N° 54557586 du 5/10/2025

ARGENTEUIL F.C.

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30/9/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion nette de but, lors du match N° 53518622 du 27/9/2025

L'équipe U15 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30/9/2025 pour le motif : Crachat volontaire sur un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 54606452 du 27/9/2025

L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/10/2025 pour le motif : Propos grossier envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 5320502 du 11/10/2025

ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL ARGENTEUIL

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/10/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53535081 du 12/10/2025

ATTAINVILLE FUTSAL C.

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/10/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53534535 du 12/10/2025

AUVERS ENNERY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54556138 du 5/10/2025

¹ Sur la base des PV de la Commission de Discipline du DVOF du 16/09/2025 au 14/10/2025 et des PV de la Commission des Statuts et Règlements du DVOF du 22/09/2025 au 20/10/2025.



**BEZONS FUTSAL CLUB**

L'équipe FUTSAL. évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53534526 du 19/9/2025

BEZONS U. SECTION OM.

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/10/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53518634 du 11/10/2025

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/10/2025 pour le motif : Comportement grossier et injurieux envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53518634 du 11/10/2025

BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/10/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 54455980 du 11/10/2025

COMBO FUTSAL

L'équipe FUTSAL. évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53534525 du 21/9/2025

CORMEILLAIIS A.C.S.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un joueur hors action de jeu , lors du match N° 53558099 du 21/9/2025

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/10/2025 pour le motif : Comportement intimidant et menaçant envers officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53520892 du 27/9/2025

COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux à l'encontre d'un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 53518618 du 20/9/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526526 du 21/9/2025

DOMONT F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 54556176 du 21/9/2025

ECOUEN F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/9/2025 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 53522523 du 15/9/2025

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux à l'encontre d'un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53522516 du 21/9/2025

**ENT. BEAUMONT MOURS**

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 6/10/2025 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 53524941 du 14/9/2025

ERMONT AM. S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 30/9/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion nette de but, lors du match N° 53526403 du 28/9/2025

L'équipe U15 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 7/10/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 54606239 du 4/10/2025

EZANVILLE ECOUEN U.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 7/10/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 5455758 du 5/10/2025

FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 23/9/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53567184 du 21/9/2025

FOOTBALL CLUB MERY MERIEL

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 16/9/2025 pour le motif : Acte de brutalité pendant une action de jeu, lors du match N° 53558106 du 14/9/2025

FOSSES F. U.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 23/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53525068 du 21/9/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 9 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 7/10/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur pendant la rencontre et propos injurieux envers un officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 54610458 du 5/10/2025

FRANCONVILLE F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 16/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53522520 du 14/9/2025

FRETTOISE E.S.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 16/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53523056 du 14/9/2025

GARGES LES GONESSE F.C.M.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 23/9/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53520795 du 20/9/2025

GONESSE R.C.



L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53522923 du 14/9/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30/9/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53526530 du 28/9/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30/9/2025 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53526530 du 28/9/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54551888 du 5/10/2025

L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/10/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53520501 du 11/10/2025

GOUSSAINVILLE F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526524 du 21/9/2025

MAGNY EN VEXIN F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur hors action de jeu, lors du match N° 54610458 du 5/10/2025

MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO

L'équipe FUTSAL. évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53535076 du 28/9/2025

MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53520702 du 20/9/2025

MONTMAGNY FOOTBALL CLUB

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30/9/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant une action de jeu , lors du match N° 53526930 du 28/9/2025

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Comportement intimidant envers le banc de l'équipe adverse, lors du match N° 53558099 du 21/9/2025

MONTMORENCY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30/9/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant une action de jeu avec circonstances aggravantes pour avoir porter le premier coup, lors du match N° 53526930 du 28/9/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30/9/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53526930 du 28/9/2025



**MONTMORENCY FUTSAL**

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé à l'encontre d'un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53534522 du 20/9/2025

OSNY F.C.

L'équipe U15 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30/9/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion nette de but, lors du match N° 54606234 du 27/9/2025

PARMAIN FUTSAL A.S.

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/10/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53535084 du 12/10/2025

PERSAN US 03

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion nette de but, lors du match N° 53520702 du 20/9/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54551885 du 5/10/2025

PONTOISEENNE J.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30/9/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion nette de but, lors du match N° 53526531 du 28/9/2025

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 5355367 du 5/10/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14/10/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53526529 du 21/9/2025

PUISEUX LOUVRES 95 F.C.

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29/9/2025 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 54135048 du 14/9/2025

RACING CLUB D'ARGENTEUIL

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion nette de but, lors du match N° 53520797 du 20/9/2025

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53524624 du 21/9/2025

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53520806 du 4/10/2025

SANNOIS ST GRATIEN ENT.



L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur pendant une action de jeu avec circonstances atténuantes, le geste étant involontaire, lors du match N° 535246 du 5/10/2025

SARCELLES A.A.S.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53522654 du 17/9/2025

L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53520496 du 4/10/2025

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur pendant la rencontre hors action de jeu, lors du match N° 53522867 du 5/10/2025

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53520702 du 20/9/2025

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53520716 du 4/10/2025

ST BRICE F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53522519 du 21/9/2025

ST OUEN L'AUMONE A.S.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un officiel pendant une action de jeu, lors du match N° 53522514 du 21/9/2025

ST PRIX E.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53567445 du 21/9/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53567399 du 5/10/2025

THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux à l'encontre d'un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 53521166 du 4/10/2025

VAUREAL F. C. M.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7/10/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53520806 du 4/10/2025

VIARMES ASNIERES OL.



L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 23/9/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53567185 du 21/9/2025

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

- Jeudi 20 novembre 2025
- Jeudi 18 décembre 2025

Sous réserve de modifications ultérieures

